santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

PDP : COMPRENDRE ET AGIR POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est une nécessité à la fois humaine, sociale et économique. Elle concerne toute personne (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (BOETH) ou non). La PDP est coordonnée par votre médecin du travail et son équipe. La cellule PDP de la MSA peut intervenir à votre demande, à celle du médecin du travail ou à celle d'un travailleur social .

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au cours de son parcours professionnel, une personne peut être confrontée à différentes situations qui pourront impacter sa capacité à tenir son emploi dans la durée. Celles-ci peuvent être liées à des facteurs :

- *Professionnels* : susceptibles d'altérer la santé, la motivation, la capacité à tenir un poste (contraintes physiques, rythme de travail, risques psychosociaux...).
- *Personnels* : problèmes de santé non liés au travail (vieillissement, différentes situations de handicap...).

LA PDP : TOUS CONCERNÉS POUR AGIR

Repérer les signaux d'alerte qui indiquent que le salarié éprouve des difficultés afin d'anticiper le risque de désinsertion professionnelle. Ces signaux peuvent être :

Physiques
Fatigue inhabituelle qui dure, difficulté à réaliser les tâches, troubles musculo squelettiques, usure professionnelle...

Sociaux
Isolement, évitement ou refus du dialogue, retards récurrents, recours aux congés sans solde...

Émotionnels
Irritabilité, agressivité, retrait du collectif, tensions, changement d'humeur...

Comportementaux
Baisse de performance, changement d'habitude, erreurs inhabituelles ou répétées, baisse de la productivité, désengagement...

Organisationnels
Turn-over élevé, ressenti négatif, absentéisme croissant, baisse de productivité, manque de communication, burn-out (pression...).

LA CELLULE PDP

Dans tous les Services de Prévention et de Santé au Travail, une équipe spécifique appelée «Cellule PDP» est dédiée à cette mission.

A la MSA, la cellule PDP est composée de différents professionnels : médecin du travail, médecin conseil, infirmier et infirmière en Santé au Travail, représentant de l'Action Sanitaire et Sociale et travailleur social de la MSA.

L'objectif principal est d'agir le plus tôt possible en pluridisciplinarité afin de favoriser le maintien d'une personne en emploi, en recherchant des solutions adaptées à sa situation et tout au long de sa carrière professionnelle.

> *Les accompagnements sont possibles pour tous les salariés (en arrêt ou en activité). Cela peut correspondre à un plan de retour au travail, un aménagement de poste, une projection de parcours professionnel...*

Quelles sont les actions possibles ?

- Information/Conseil auprès du salarié et de l'employeur sur les acteurs et dispositifs mobilisables en prévention et en maintien en emploi : CEP, rdv de liaison, aides financières...
- Accompagnement individuel de la personne concernée : visite et étude de poste de travail, analyse de la situation, adaptation technique et/ou organisationnelle du poste de travail...
- Réorientation vers d'autres acteurs : service social de l'Assurance Maladie, Transition Pro, Cap Emploi, FAAST...
- Sensibilisation collective auprès des employeurs et des salariés : création d'outils, guides, ateliers thématiques, newsletters...
- Travail en réseau avec différents partenaires de la prévention et du maintien en emploi : ARACT, assistants sociaux et conseillers de l'Assurance Maladie, AGEFIPH, Cap Emploi...

QUI PEUT SOLLICITER LA CELLULE PDP ?

- UN MÉDECIN, UN·E INFIRMIER·E, UN TRAVAILLEUR SOCIAL
- UN PARTENAIRE DU RÉSEAU PDP 49
- UN EMPLOYEUR
- UN SALARIÉ

Contactez votre médecin du travail ou votre cellule PDP cellulepdp49@sante-travail.net pour réaliser une demande.

Plus d'infos ici :

Réalisation : SMIA - ©Adobestock, Avenir actifs, CAP emploi, France Travail, missions locales, APEC - 10/2025 - Adaptation MSA49 09/26

02 41 31 75 52

ass.grprec@msa49.msa.fr

MSA Maine-et-Loire
3 rue Charles Lacretelle BEAUCOUZÉ 49938 ANGERS CEDEX 9

maineetloire.msa.fr
02 41 31 75 75